



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 16 août 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président.

CE-2006-1148

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 31 - 87 083,77 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 31 - 310 338,35 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 29 - 7 535,67 \$ ET 30 - 10 914,36 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 28 - 390 493,49 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 31, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 31, les listes des réquisitions numéros 29 et 30 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 28 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 31	Pièces de comptes à payer	87 083,77 \$	31 juillet au 4 août 2006
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	310 338,35 \$	31 juillet au 4 août 2006
Liste des réquisitions numéro 29	Pièces de comptes à payer	7 535,67 \$	24 au 28 juillet 2006
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	10 914,36 \$	31 juillet au 4 août 2006
Liste des embauches numéro 28	Embauche de personnel temporaire	390 493,49 \$	24 au 28 juillet 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1149

SOUMISSION 2006 SI 208 - AQUAM INC. - GROUPE SPORT-INTER PLUS INC. - ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR LE COMPLEXE AQUATIQUE DU SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - 55 339,59 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture d'équipements aquatiques, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 27 juillet 2006, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

Aquam inc, 5500, rue Fullum, suite 100, Montréal, Québec, H2G 2H3, pour l'achat de 135 articles, au montant total de 53 621,85 \$ incluant les taxes.

Groupe sport-inter plus inc, 420, rue Faraday, Sainte-Foy, Québec, G1N 4E5, pour l'achat de 12 articles, au montant total de 1 717,74 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30250-002-52205	52 425,70 \$	Piscine intérieure Aylmer - Équipements
04-13493	2 913,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1150 **SOUMISSION 2006 SP 182 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE DEUX TRACTEURS AGRICOLES DE TYPE VERGER ET DE DEUX BENNES SUR REMORQUE POUR ÉPANDAGE D'ABRASIFS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 191 153,88 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture d'équipements, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 4 juillet 2006, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des annexes, à savoir :

ANNEXE A

Les Équipements de Ferme Papineau ltée, 216, rue Principale, Plaisance, Québec, J0V 1S0, pour la fourniture de deux tracteurs agricoles de type verger au montant total de 162 990 \$ exempt de taxe.

ANNEXE B

Les Équipements Colpron inc., C.P. 40, 5 chemin Beauce, Ste-Martine, Québec, J0S 1V0, pour la fourniture de deux bennes sur remorque pour épandage d'abrasifs au montant total de 28 163,88 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30331-010-52206	13 340,46 \$	Véhicules et équipements – Travaux publics tracteur multif. - Voirie
06-30331-010-52207	81 495,00 \$	Véhicules et équipements – Travaux publics tracteur multif. - Voirie
06-30331-009-52208	13 340,46 \$	Véhicules et équipements – Travaux publics tracteur multif. - Parc
06-30331-009-52209	81 495,00 \$	Véhicules et équipements – Travaux publics tracteur multif. - Parc
04-13493	1 482,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1151 **SOUMISSION 2006 SP 158 - ÉQUINOXE JMP - 6369472 CANADA INC. - REMPLACEMENT D'ÉGOUT - RUES DUQUETTE ET RYAN - SERVICE D'INGÉNIERIE - 217 278,06 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Équinoxe JMP – 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de remplacement d'égout sur les rues Duquette et Ryan, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 217 278,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 juillet 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-012-52210	205 837,35 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc – Égout rues Duquette et Maple
04-13493	11 440,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1152 **SOUMISSION 2006 SP 177 - NASCO ENTRETIEN MÉNAGER D'IMMEUBLES INC. - ENTRETIEN MÉNAGER À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 43 572,20 \$ POUR 18 MOIS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nasco entretien ménager d'immeubles inc., 40, rue Adrien-Robert, unité 12, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour l'entretien ménager à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau, pour un montant total de 43 572,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 29 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2007.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat sera renouvelé pour une période additionnelle d'une année. Cette même clause pourra être utilisée pour une deuxième période additionnelle d'une année.

Au premier janvier de chaque année à compter de 2008, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que défini à l'article 10 du Cahier des charges particulières.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2007, 2008 et 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41410-533	13 759,32 \$	Usine de traitement eaux usées procédés conciergerie
04-13493	764,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1153

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME GENIVAR POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS NÉCESSAIRES INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DE L'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LES RUES TURGEON ET STE-ROSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation de l'égout domestique et autres travaux connexes sont prévus sur les rues Turgeon et Ste-Rose dans le cadre du plan triennal d'immobilisations 2007;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels doit être octroyé pour la préparation des plans et devis et autres documents d'appel d'offres en incluant la surveillance des travaux en résidence;

CONSIDÉRANT QUE la firme GENIVAR a soumis une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis nécessaires incluant la surveillance en résidence pour les travaux de réhabilitation de l'égout domestique et autres travaux connexes sur les rues Turgeon et Ste-Rose :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme GENIVAR à procéder à la préparation des plans, du cahier des charges et autres documents de soumission de même qu'à effectuer la surveillance en résidence pour tous les travaux relatifs à la réhabilitation de l'égout domestique et autres travaux connexes prévus sur les rues Turgeon et Ste-Rose;
- autorise la firme GENIVAR à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la firme GENIVAR à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées;
- accepte de verser, pour la réalisation du mandat, un montant de 17 747,71 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60003-002-52211	16 813,21 \$	Honoraires professionnels - Génie H.P. égout
04-13493	934,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1154 **AFFECTATION DES BRIGADIERS SCOLAIRES ADULTES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2006-2007**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-190 adoptée le 8 mars 2005, acceptait la politique numéro S-ING-2005-01 concernant l'évaluation des besoins et affectations des brigadiers scolaires adultes;

CONSIDÉRANT QUE 107 brigadiers scolaires adultes sont nécessaires afin d'assurer une sécurité adéquate aux abords des écoles primaires;

CONSIDÉRANT QUE neuf nouvelles demandes d'affectation de brigadiers scolaires adultes ont été adressées à la Ville de Gatineau et que cinq d'entre elles rencontrent les critères de la politique numéro S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QUE deux traverses additionnelles ont été acceptées sous réserve, mais devront être réévaluées en novembre 2006 puisque certaines données ne pouvaient être obtenues lors de l'étude annuelle puisqu'il s'agit d'une nouvelle école et de nouveaux parcours écoliers;

CONSIDÉRANT QUE les six traverses qui seront réévaluées en novembre 2006 pourraient être abolies durant l'année scolaire 2006-2007;

CONSIDÉRANT QUE cinq traverses existantes seront réévaluées, en octobre 2006, pourraient être en sursis durant l'année scolaire 2006-2007 ou être abolies selon la politique numéro S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier doit assurer de façon efficace la sécurité des écoliers du primaire sur l'ensemble de son territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les 107 affectations de brigadiers scolaires adultes pour l'année scolaire 2006-2007 afin d'assurer adéquatement la sécurité des enfants des écoles primaires sur le territoire de la ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29100-138 - Brigade scolaire – Employés occasionnels.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2007 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1155 **SUBVENTION DE 650 \$ - ASSOCIATION DU MÉRITE HULLOIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de l'Association du Mérite hullois à l'attention de madame Maryse Gaudreault, présidente, C.P. 1970, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, à titre de subvention pour la 21^e édition du Mérite hullois qui aura lieu le 17 novembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	200 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la- Montagne subventions
11407-972	200 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions
11408-972	150 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1156 **SUBVENTION DE 850 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre de l'Association des résidants de l'Île de Hull à l'attention de monsieur Paul Duval, président, 120, rue Charlevoix, Gatineau, Québec, J8X 1R2, à titre de subvention pour la Fête de Quartier de l'ARIH au Parc Fontaine qui aura lieu le 26 août 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	850 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1157 **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-672 - PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER AU FORUM URBAIN MONDIAL 3 - 19 AU 21 JUIN 2006 - VANCOUVER - 2 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-672 adoptée le 10 mai 2006, a accepté la participation de madame la conseillère Louise Poirier au forum urbain mondial 3 à Vancouver du 19 au 21 juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires n'étaient pas suffisantes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2006-672 afin d'ajuster le montant prévu pour le forum urbain mondial 3 pour une somme maximale de 2 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30015	2 000 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1158*

**LOCATION DES CASSE-CROÛTE AUX ARÉNAS CHOLETTE ET SABOURIN
AINSI QUE LA LOCATION DE L'ATELIER DU PRO AU CENTRE SPORTIF
ROBERT-ROCHON - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-
MONTAGNE, DE SAINT-RAYMOND-VANIER ET DE MASSON-ANGERS -
PATRICE MARTIN, PIERRE PHILION ET LUC MONTREUIL**

CONSIDÉRANT QUE les services de casse-croûte aux arénas Cholette et Sabourin n'auront pas d'exploitant à compter du 1^{er} septembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'atelier du pro au Centre sportif Robert-Rochon n'aura pas d'exploitant à compter du 1^{er} septembre 2006;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage d'offrir ces services de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication d'un appel de proposition, la Ville de Gatineau a reçu des propositions qui rencontrent ses attentes;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la Ville d'être en mesure d'offrir les services de casse-croûte aux arénas Cholette et Sabourin et d'atelier du pro au Centre sportif Robert-Rochon :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la proposition de l'association du hockey mineur de Gatineau pour la gestion et l'exploitation des casse-croûte aux arénas Cholette et Sabourin;
- permettre l'occupation des lieux préalable à la signature du bail, soit le 1^{er} septembre 2006 sur la base du bail à intervenir;
- conclure un bail en conformité avec le projet de devis et la proposition en annexe ainsi que le bail type de la Ville incluant entre autres conditions :
 - bail d'une durée de trois ans débutant le 1^{er} septembre 2006 et se terminant le 31 août 2009;
 - un revenu de loyer annuel de 17 000 \$ pour les trois premières années, re-négociable à l'exercice de l'option de renouvellement;
 - option de renouvellement pour une durée de trois ans ;
 - preuve d'assurance responsabilité tous risques d'une somme de 3 millions de dollars, nommant la Ville comme co-assurée s'il y a lieu et tel que déterminé par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.
- d'accepter la proposition de messieurs Marc Forgues et Mark Loyer pour la gestion et l'exploitation de l'atelier du pro au centre sportif Robert-Rochon;
- permettre l'occupation des lieux préalable à la signature du bail, soit le 1^{er} septembre 2006 sur la base du bail à intervenir;
- conclure un bail en conformité avec le projet de devis et la proposition en annexe ainsi que le bail type de la Ville incluant entre autres conditions :
 - bail d'une durée de trois ans débutant le 1^{er} septembre 2006 et se terminant le 31 août 2009;
 - un loyer annuel pour chacune des première et deuxième année au montant de 2 275 \$ et de 2 345 \$ pour la troisième année. A l'exercice de renouvellement, un loyer annuel de 2 380 \$ pour la première et deuxième année et de 2 415 \$ pour la troisième année;
 - option de renouvellement pour une durée de trois ans;
 - preuve d'assurance responsabilité tous risques d'une somme de 3 millions de dollars, nommant la Ville comme co-assurée s'il y a lieu et tel que déterminé par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Un dépôt de 250 \$ par proposition a été versé en garantie des obligations des promettants locataires et peuvent être saisis pour tout défaut de ces derniers.

La Ville peut refuser de signer l'un ou l'autre des baux si le délai de signature excède 90 jours de la présente acceptation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1159 SUBVENTION DE 1 900 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 900 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, Pavillon Desjardins, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention dans le cadre de la campagne de collecte de fonds 2006 « Défi Kilimandjaro ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	200 \$	Marc Bureau – maire subventions
11414-972	375 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11406-972	375 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	100 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - de Wright–Parc-de-la- Montagne subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétréau subventions
11403-972	200 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1160 SUBVENTION DE 425 \$ - LA GOUTTE D'EAU - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre de La Goutte d'eau à l'attention de madame Lucie Gravel, présidente, 72, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 1H6, à titre de subvention pour le remplissage d'un conteneur qui sera acheminé en Afrique.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	25 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	25 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	25 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1161 PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA CLINIQUE DU DIABÈTE PÉDIATRIQUE (FONDATION CSSSG) - 20 AOÛT 2006 - 400 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Simon Racine et Denis Tassé à participer à une activité au profit de la Clinique du diabète pédiatrique (Fondation CSSSG) qui aura lieu le 20 août 2006.

De plus, ce comité autorise mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et messieurs les conseillers Pierre Phillion et Aurèle Desjardins à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$ chacun.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Fondation du centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion - de St-Raymond–Vanier subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1162 SUBVENTION DE 440 \$ - GYMÉLITES INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 440 \$ à l'ordre des Gymélites inc. à l'attention de madame Claire Miron, 189, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S7, à titre de subvention pour les championnats panaméricains juniors de gymnastique qui auront lieu du 23 au 27 août 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	40 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	100 \$	Pierre Philion - de St-Raymond–Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-parc subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1163 SUBVENTION DE 2 000 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER LE MOULIN DES PIONNIERS - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 2 000 \$ au Comité de Vie de quartier Le Moulin des Pionniers dans le cadre de la fête de quartier qui aura lieu le 16 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Comité de Vie de quartier Le Moulin des Pionniers à l'attention de monsieur Luc Desnoyers, 472, rue Graveline, Gatineau, Québec, J8P 3H1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	2 000 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71494-692	2 000 \$		Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp - aménagement // équip. non-capitalisable
11414-972		2 000 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1164

MANDAT - SERVICES DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE - BÂTIMENT INCENDIÉ ET DANGEREUX SITUÉ AU 167, CHEMIN BLANCHETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 167, chemin Blanchette a été incendié et constitue un danger public;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 167, chemin Blanchette a l'obligation de respecter les normes du règlement de construction numéro 504-2005 concernant les constructions dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été informé à plusieurs reprises par le Service d'urbanisme de démolir son bâtiment incendié et dangereux situé au 167, chemin Blanchette;

CONSIDÉRANT QU'en date du 28 juillet 2006 le propriétaire a été signifié par huissier, par le dépôt d'une mise en demeure, de démolir le bâtiment incendié et de nettoyer la propriété;

CONSIDÉRANT QU'en date du 8 août 2006 le propriétaire n'a pas obtempéré aux avis émis par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre le dossier à nos conseillers juridiques afin qu'ils entreprennent les recours légaux nécessaires afin de faire démolir le bâtiment et de nettoyer le terrain situé en zone agricole le plus rapidement possible :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures à la Cour supérieure afin de faire respecter les dispositions du règlement de construction numéro 504-2005 afin de faire démolir le bâtiment et de nettoyer le terrain situé au 167, chemin Blanchette.

Adoptée

CE-2006-1165 PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME LOUISE PICHÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service des ressources humaines, section du développement organisationnel (poste numéro 330 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Louise Piché au poste de secrétaire au Service des ressources humaines, section du développement organisationnel.

Madame Louise Piché est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Piché sera celui de la classe 06, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1166 MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 101063

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que le comportement et l'attitude de l'employé numéro 101063 étaient inacceptables;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure disciplinaire imposée à l'employé numéro 101063 prend la forme d'une suspension sans traitement de trois jours :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la mesure disciplinaire imposée à l'employé numéro 101063 par les représentants de la Ville.

La date d'imposition sera déterminée par le Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

CE-2006-1167* ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPESUR L'HARMONISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE AVEC LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLIÈRES DE GATINEAU INC., L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES COLS BLANCS DE GATINEAU INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives à l'harmonisation des régimes de retraite sont prévues à l'article 40 de la convention collective des policiers, à l'article 31 de la convention collective des pompiers et à l'article 16 de la convention collective des cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont conclu une entente de principe le 28 juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de principe intervenue le 28 juin 2006 a été entérinée par la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc., l'Association des pompiers et pompières de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de principe est conforme aux orientations déterminées par le conseil les 31 janvier et 20 juin 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'entente de principe sur l'harmonisation des régimes de retraite avec la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc., l'Association des pompiers et pompières de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe, le directeur du Service de police, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente avec les trois groupes concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1168*

TARIFICATION - PERMIS D'EXPLOITATION DES SALLES DE DANSE PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 juin 2006 le conseil municipal adoptait, par la résolution numéro CM-2006-537, le règlement numéro 295-2006 concernant l'exploitation des salles de danse publiques;

CONSIDÉRANT QUE le règlement oblige le requérant à acquitter le tarif décrété pour l'obtention du permis d'exploitation d'une salle de danse publique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer le tarif du permis;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé de le fixer à 300 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le tarif du permis d'exploitation d'une salle de danse publique au montant de 300 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif